

ASSOCIATION DES COPROPRIETAIRES  
RESIDENNCE SQUALUS  
Rue Courtejoie 12  
5590 CINEY  
BCE :BE0693 754 589

**Poursuite de l'assemblée du 30/04/24 après le départ du syndic à 18h45.**

Suite à la démission de COPRO LINK et au non-souhait de la copropriété de reconduire le mandat du syndic.

Les copropriétaires présents ou représentés à savoir 17 copropriétaires sur 23 soit 74033/100000 poursuivent l'assemblée entre eux à l'initiative du président de séance afin d'aborder en priorité :

- La désignation d'un nouveau syndic ; point 14
- Et la prise de position sur certains points de l'ordre du jour initial (envoyé par COPRO LONK) à savoir les points 6 ; 7 ; 8 partiel
- 

Président de séance :

**Vote :** ce point est approuvé à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés.

1

Secrétaire de séance :

**Vote :** ce point est approuvé à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés.

**14. Désignation d'un nouveau syndic :**

Le bureau OP WALLONIE est présenté par le président qui donne une explication et ensuite la parole a été cédée à , en sa qualité de directrice du bureau OP WALLONIE de NAMUR.

Vote sur la désignation du bureau OP WALLONIE.

**Vote :** ce point est approuvé à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés.

Durée du mandat: jusqu'à la prochaine assemblée ordinaire avec un contrat minimal d'une année.

**Vote :** ce point est approuvé à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés.

Désignation des personnes mandatées pour la signature du contrat OP WALLONIE :

**Vote :** ce point est approuvé à l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés.

## 1

✓

1

**V**

1

v

v

v

P

v

V